

Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER

Tel.: 04.67.54.10.70 - Fax: 04.67.54.09.81; s3mon@snes.edu - www.montpellier.snes.edu

BULLETIN N°4 OCTOBRE 2014 SPECIAL STAGIAIRES





SOMMAIRE

Formation adaptée

Stages Mutations	p 2
Élections professionnelles	р3
Frais de déplacement Indemnité forfaire de formation	1

EDITO

Impréparation, amateurisme, incohérence, infantilisation... ce sont des termes parmi d'autres, qui ont été volontiers employés en ce mois de septembre pour qualifier la formation des stagiaires 2014.

Au plus fort de la crise des recrutements, la mise en place de la formation s'est faite dans une totale anarchie sans cohésion nationale ni même parfois entre disciplines d'une même académie, à tel point que certains stagiaires ont parfois envisagé la démission.

Le SNES-FSU n'a cessé d'œuvrer à tous les niveaux depuis plusieurs semaines pour qu'une politique nationale de la formation se dessine. Les revendications académiques élaborées par les syndicats de la FSU et les stagiaires ont été portées par les pétitions, dans les rassemblements et les coordonnées audiences chez les recteurs, nationalement pour qu'enfin les stagiaires soient reconnus comme des fonctionnaires à part entière, soucieux de leurs élèves et responsables, reconnus dans leurs besoins de formation sans minimiser leur parcours antérieur par des validations redondantes.

Ce mois d'octobre s'ouvre sur des débuts de réponses officielles. À nous tous de ne pas relâcher notre vigilance pour que se dessine pour cette année et pour les années à venir une véritable formation des acteurs incontournables de l'Éducation Nationale.

Florence Denjean-Daga, Arnaud Roussel



Réunion du jeudi 19 septembre 2014 sur le site de l'ESPE de Montpellier

FORMATION ADAPTÉE

La dernière réunion de la commission académique destinée à statuer sur les formations adaptées des stagiaires titulaires d'un master 2, d'un équivalent ou en étant dispensé(e)s, s'est tenue lundi 6 octobre. Les syndicats et le SNES avec la FSU en particulier ne prenaient pas part à cette réunion puisqu'elle n'est constituée que des représentants du Recteur, des IPR, du directeur de l'Espe et des responsables de formation de chaque UFR.

Suite à cette dernière réunion, Madame le Recteur doit enfin rendre **vendredi 10 octobre** son arbitrage sur les modalités des formations adaptées dans une lettre de cadrage. Nous serons attentifs à ce que les demandes fortes des stagiaires, contenues dans la pétition FSU signée par plus de 150 stagiaires et relayées par les syndicats de la FSU lors de l'audience du 23 septembre, soient bien prises en compte.

Les stagiaires qui relèvent d'une formation adaptée devraient être informés la semaine prochaine de leur parcours individuel par un courrier nominatif.

Nous vous engageons à nous faire remonter tout problème lié à la définition de votre parcours pour que nous puissions à nouveau faire pression si les demandes institutionnelles se révélaient en inadéquation avec vos attentes.

STAGES ACADÉMIQUES: MUTATIONS

En tant que stagiaire, vous participerez au mouvement des personnels qui vous permettra d'obtenir une affectation en tant que titulaire pour la rentrée de septembre 2014. Ce mouvement se déroule en deux phases :

- une première dite phase inter académique qui vous affectera dans une académie :
 saisie des vœux du 20 novembre (midi) au 9 décembre (midi), résultats en mars 2015
- une seconde dite **phase intra académique** qui vous donnera une affectation en établissement ou en zone de remplacement :
 - saisie des vœux en mars-avril 2015, résultats en juin 2015

Ce mouvement se déroule sous la responsabilité de l'administration (ministère puis rectorat). Il est contrôlé par les élus des personnels au sein des commissions paritaires.

Situation particulière : les stagiaires ex-titulaires enseignants (ex-PE, ex-PLP, ex-CPE) de l'académie de Montpellier ne sont pas obligé(e)s de participer à la phase inter sauf s'ils souhaitent changer d'académie. Par contre, ils devront participer obligatoirement, comme les autres stagiaires, à la phase intra.

Le mouvement répond à de nombreuses règles, parfois complexes, et votre affectation est liée à votre barème. C'est pourquoi, nous organisons deux stages mutations dans l'académie pour les stagiaires lors desquels les commissaires paritaires du SNES-FSU vous expliqueront le fonctionnement du mouvement, répondront à vos questions et vous donneront des conseils personnalisés.

Mercredi 19 novembre 2014 à Montpellier, site de l'ESPE (ex IUFM) de 9h30 à 17h

Matin : carrière (notations, avancement, ...), point sur la formation Après-midi : mutations

Mercredi 26 novembre 2014 à Perpignan, site de l'ESPE (ex IUFM) de 14h à 17h

Après-midi: mutations

Ces deux réunions sont sous forme de stage de formation syndicale pour que vous puissiez être autorisé(e) à vous absenter de votre formation ou de vos cours si vous en avez. Si vous êtes dans ce cas, la demande d'autorisation d'absence est à déposer avant les vacances de la Toussaint au secrétariat de votre chef d'établissement. L'autorisation est de droit. **Programme et explication en PJ.**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

<u>Du 27 novembre au 4 décembre</u> sont organisées les élections professionnelles dans l'Education Nationale.

5 scrutins auront lieu pour **élire pour 4 ans les représentants des personnels** dans différentes instances :

- Dans les CAP (Commissions Administratives Paritaires) au niveau National et Académique ou Départemental pour chaque corps (agrégés, certifiés, CPE, Copsy, PLP, Professeurs des écoles, ...): elles sont chargées de la gestion individuelle et collective des carrières et de l'affectation des personnels titulaires.
- Dans les **CCP** (Commissions consultatives paritaires) de niveau académique sur la gestion individuelle et collective des agents non titulaires
- Dans les **CT** (Comités Techniques) au niveau Ministériel et Académique regroupant tous les corps : ils traitent des projets de texte, de la politique éducative et de la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements.

En tant que stagiaire, vous êtes électeur(trice) aux deux CT uniquement (sauf si vous êtes titulaire d'un autre corps de la Fonction Publique et détaché(e) pour faire votre stage, auquel cas, d'autres scrutins se rajoutent). Vous devrez donc effectuer deux votes : pour le CTM et le CTA. La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) qui rassemble le SNES (2nd degré des collèges et lycées), le SNEP (Enseignants d'EPS), le SNUEP (2nd degré lycées professionnels), le SNUIPP (1^{er} degré), ..., sera présente lors de ces scrutins. La FSU est aujourd'hui la principale fédération de l'Éducation Nationale.

Un vote électronique est mis en place ... Comment voter ?

Dans un premier temps, création d'un compte électeur

A partir du 22 septembre 2014, vous devez créer votre compte électeur via l'espace électeur que vous trouverez à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html
Pour créer votre compte, vous avez besoin d'un login qui correspond à votre adresse électronique et de créer un mot de passe. Le compte électeur est validé par l'intermédiaire d'un lien reçu sur votre messagerie professionnelle. L'accès à votre messagerie professionnelle se fait par le webmail de l'académie de Montpellier (https://webmail.ac-montpellier.fr) avec pour login en général la première lettre de votre prénom suivi de votre nom et pour mot de passe votre numen (si vous ne l'avez pas modifié). (En cas de problème, nous contacter rapidement au SNES académique).

Dans un second temps, vérification des données de votre espace et notamment des scrutins auxquels vous avez accès

Pour les stagiaires, non ex fonctionnaires : CTA et CTM uniquement.

Pour les stagiaires titulaires d'un autre corps de la Fonction Publique : CTA, CTM de l'Éducation Nationale et CAPD ou CAPA et CAPN relative au corps d'origine.

Vérifiez et alertez le SNES-FSU en cas de problème.

- Dans un troisième temps, réception des notices de vote Entre le 4 et le 12 novembre, vous recevrez votre notice de vote qui contient votre identifiant électeur.
- ➤ Enfin, le vote du 27 novembre au 4 décembre 17h

 Grâce à votre identifiant et votre mot de passe électeur, vous pourrez accéder à la plateforme de vote lorsqu'elle sera active à l'adresse suivante : education.gouv.fr/electionspro2014

Alors n'hésitez pas, créez votre compte électeur et votez FSU!

FRAIS LIÉS AUX DÉPLACEMENTS

Quelques soit la modalité de défraiement, vous n'y avez droit que sous certaines conditions :

la commune de résidence administrative (votre établissement d'exercice) et de la commune de résidence privée (votre domicile) doivent être différentes de la commune du lieu de formation et des communes limitrophes de celle-ci si elles sont reliées par un réseau de transport en commun.

Pour les stagiaires à plein temps

Vous avez droit aux frais de déplacement. Ces frais sont calculés sur la base du trajet SNCF 2^e classe pour chacun de vos déplacements sur votre lieu de formation.

Ces frais de déplacement sont aussi versés entre les deux établissements d'exercice si vous avez un complément de service. Les conditions sur les communes doivent être aussi remplies.

Vous devez produire les convocations aux formations.

Dans le cadre des frais de déplacement, des frais de repas peuvent être payés. N'hésitez pas à les demander.

Pour les stagiaires à mi temps

Vous avez droit à l'indemnité de frais de formation (IFF) à savoir 1000 € sur l'année.

Le SNES-FSU National avait soulevé le problème des collègues pour lesquels l'IFF ne couvrirait pas intégralement les frais réels des déplacements. Le ministère a donné la possibilité aux rectorats de permettre le paiement de frais de déplacement (voir les stagiaires à plein temps) plutôt que l'IFF aux stagiaires qui privilégieraient ce mode de défraiement.

Dans l'académie de Montpellier :

- Le paiement de l'IFF devrait être mensuel... mais pas avant quelques mois! L'application informatique n'ayant pas encore été envoyée au rectorat...
- Le rectorat vérifiera par ailleurs au préalable les conditions d'attribution pour chaque stagiaire
- Enfin une fiche (a priori fin janvier) permettra de faire le choix entre l'IFF et les frais de déplacement. Les collègues qui ont de longs trajets doivent donc bien réfléchir à l'option la plus avantageuse avant de se prononcer.

LE MOT DE CONCLUSION

Le SNES-FSU est une force de proposition autant dans les problématiques liées aux politiques éducatives – son implication lors de la consultation sur le nouveau socle commun en est un exemple – que dans la gestion collective et individuelles des personnels, en particuliers pour les mutations. Cette capacité se nourrit de la confiance que lui porte la profession par son adhésion majoritaire aux valeurs qu'il défend.

Rejoignez-nous!

C'est ensemble que nous avançons pour garantir un Service Public d'Education de qualité et des droits pour tous

Adhérez!

C'est par la cotisation des syndiqués et le militantisme que nous pouvons informer de nos droits, les faire respecter de manière individuelle et collective, en revendiquer de meilleurs

